

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 19 DEC. 2012

001972

Messieurs les députés,

Lors de la réunion du comité d'évaluation et de contrôle (CEC) du 22 novembre 2012, consacrée à l'examen du rapport de suivi de l'évaluation de la révision générale des politiques publiques (RGPP) réalisée par les députés François Cornut-Gentille et Christian Eckert, le comité a convenu de la nécessité de faire progresser le travail parlementaire d'évaluation de l'action publique, à l'occasion de l'examen du projet de loi de règlement des comptes.

Je suis convaincu en effet que l'examen des projets de loi de règlement peut et doit être une opportunité pour consolider le travail d'évaluation des députés et renforcer l'efficacité du contrôle parlementaire.

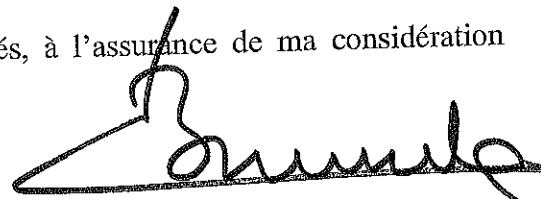
Afin de concrétiser la mise en œuvre de cette recommandation, j'ai décidé de vous confier une mission portant sur l'examen des projets de loi de règlement. Il vous reviendra d'identifier les voies et moyens permettant d'en faire un temps fort d'évaluation de l'action publique au sein de l'Assemblée nationale et de participer ainsi à sa modernisation.

Pour rendre votre rapport au cours du premier trimestre 2013, vous pourrez vous appuyer ponctuellement sur les services de l'Assemblée nationale. Vous associerez à vos travaux les présidents des commissions permanentes ainsi que les présidents des groupes parlementaires et toute personnalité qualifiée qu'il vous semblera utile d'auditionner.

Vos propositions devront aboutir à une première expérimentation lors de l'examen du projet de loi de règlement des comptes pour l'année 2012.

À l'issue du vote de cette loi, vous procéderez à un retour d'expérience et proposerez, le cas échéant, des ajustements en vue d'une pérennisation du dispositif.

Je vous prie de croire, Messieurs les députés, à l'assurance de ma considération distinguée.



Claude BARTOLONE

Monsieur François CORNUT-GENTILLE
Député de la Haute-Marne

Monsieur Régis JUANICO
Député de la Loire